

projetés, a pu obtenir pareil résultat lors de sa mise à l'essai. Elle n'est même pas encore achevée.

L'entreprise est raisonnable. Bien qu'au début de nos délibérations à ce sujet, un ou deux députés aient essayé de démontrer qu'il s'agissait d'un projet irréalisable, je suis heureux de constater que la plupart des honorables représentants, y compris celui de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), ont admis qu'il était pratique.

Le député d'Assiniboia (M. Argue) a fait une autre observation. Qu'on le remarque bien, monsieur l'Orateur, ces entreprises de force motrice sont provinciales. A mon sens, le gouvernement fédéral ne doit pas dicter sa ligne de conduite à la province et lui dire qu'il ne l'aidera pas, si elle agit autrement. Il importe aux gouvernements provinciaux de proposer des entreprises judicieuses qui soient dans l'intérêt national et qui seront rentables, tout comme le sera l'entreprise de Beechwood. Si la Saskatchewan propose un tel projet,—je crois pouvoir parler au nom de certains députés du Nouveau-Brunswick et mêmes des autres provinces Maritimes,—on constatera que les députés de ces provinces appuieront la mesure.

Le Nouveau-Brunswick semble avoir été le premier à soumettre une proposition. Il y a des années qu'il demande au gouvernement fédéral de faire quelque chose, et maintenant nous avons un résultat tangible. Aucune des autres provinces n'a encore proposé de projets déterminés. Tant qu'elles ne l'auront pas fait et qu'on n'aura pas examiné les avantages de ces projets, il ne devrait pas en être question au sujet de la mesure à l'étude. Si les autres provinces soumettent un projet judicieux, semblable à celui de Beechwood, un projet d'entreprise qui soit rentable et rapporte au Trésor fédéral, nous l'appuierons. Nous devons en laisser le soin aux provinces, car la question est de leur ressort.

Le député d'Assiniboia a soulevé un autre point. Il a critiqué la longueur du délai de remboursement de l'emprunt. Ici encore la question ressortit à la province. Si le Nouveau-Brunswick désire rembourser l'emprunt en 8 ans seulement, pourquoi devrions-nous le forcer à prendre 10, 15 ou 20 ans? La question est du ressort provincial. Le gouvernement fédéral vient à l'aide de la province à la demande de celle-ci. Si le Nouveau-Brunswick, dont le gouvernement perspicace croit à l'imminence de temps meilleurs, estime pouvoir rembourser l'emprunt en huit ans, il devrait le faire parce qu'il versera moins d'intérêt. C'est une bonne idée du point de vue financier. S'il y avait lieu de croire que le Nouveau-Brunswick a demandé 20 ans et que le gouvernement fédéral a refusé, j'appuierais le député d'Assiniboia pour obtenir

un plus long délai. Rien ne prouve que le Nouveau-Brunswick a demandé plus de huit ans; il doit donc discerner la possibilité de rembourser dans ce délai. Je ne pense donc pas que cette partie du bill doive faire l'objet de critiques.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'hon. M. Fleming: Maintenant, du consentement de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Fleming propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

L'ÉNERGIE

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—MESURE RELATIVE AUX CENTRALES THERMIQUES

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose la 2^e lecture du bill n^o 244 ayant pour objet d'aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique.

—L'objet de la mesure, comme on le voit, monsieur l'Orateur, est d'"aider à rendre l'énergie électrique suffisamment disponible dans les provinces de l'Atlantique, pour des fins industrielles et moyennant un coût inférieur." C'est là, il me semble, un exposé très clair et succinct de l'objet de la mesure. La production de l'énergie électrique relève au fond des provinces, des municipalités et de l'industrie. Il y a des régions cependant, comme celle des provinces de l'Atlantique, qui ne jouissent pas des mêmes avantages que les autres régions du Canada pour ce qui est de la production d'énergie à bon compte. Dans ce cas, les deux côtés de la Chambre ont reconnu qu'une certaine forme d'aide financière s'impose. L'objet du projet de loi est d'aider aux provinces de la région de l'Atlantique à obtenir de l'énergie électrique à meilleur compte qu'elles n'ont pu l'obtenir jusqu'ici. L'abaissement général du prix de revient de l'énergie électrique devrait ainsi attirer de nouvelles industries, créer de nouveaux emplois pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique et relever leur niveau d'existence. Le projet de loi actuellement en discussion n'est qu'une partie du programme d'ensemble qui vise à aider à la région atlantique à atteindre cet objectif louable. Je ne veux pas parler ici des secours envisagés en ce qui concerne l'entreprise de